

# Conseil de l'EDDN

## 21 octobre 2019

Le Conseil se réunit d'abord en formation plénière.

Sont présents : Frédéric DOUET, Sébastien ADALID, Arnaud HAQUET, Mathias COUTURIER (pour l'Institut Demolombe), Jean-Christophe LE COUSTOMER (pour le CRDFED), Michel BRUNO, Françoise LE BOURHIS, Edouard DENIS, Elodie SAILLANT-MARAGHNI

Sont excusés : Laurence MAUGER-VIELPEAU, Jocelyn CLERCKX, Maud LAROCHE-MINASSIAN, Patrick BARBAN, Vincent TCHEN, Marion GHISLAIN, Manon DECAUX, Fanny GABROY, Adèle BOURDELET, Christophe MASLE, Jocelyne VALLANSAN, Xavier MONDESERT, Mireille HEERS, Alexandre NOBLET, Guillaume TUSSEAU

1) Le conseil est d'abord informé du lancement de la campagne RIN Doctorants pour 2020 et des délais de plus en plus contraints qui sont imposés : les dossiers doivent être déposés par les porteurs de projet sur la plate-forme de la ComUE avant le 21 novembre 2019.

L'évaluation HCERES est lancée. Les dossiers finaux seront envoyés pour le 11 septembre 2020, pour des visites courant novembre/décembre 2020. L'ED entre donc dans une phase d'auto-évaluation, sous la coordination du Collège des écoles doctorales.

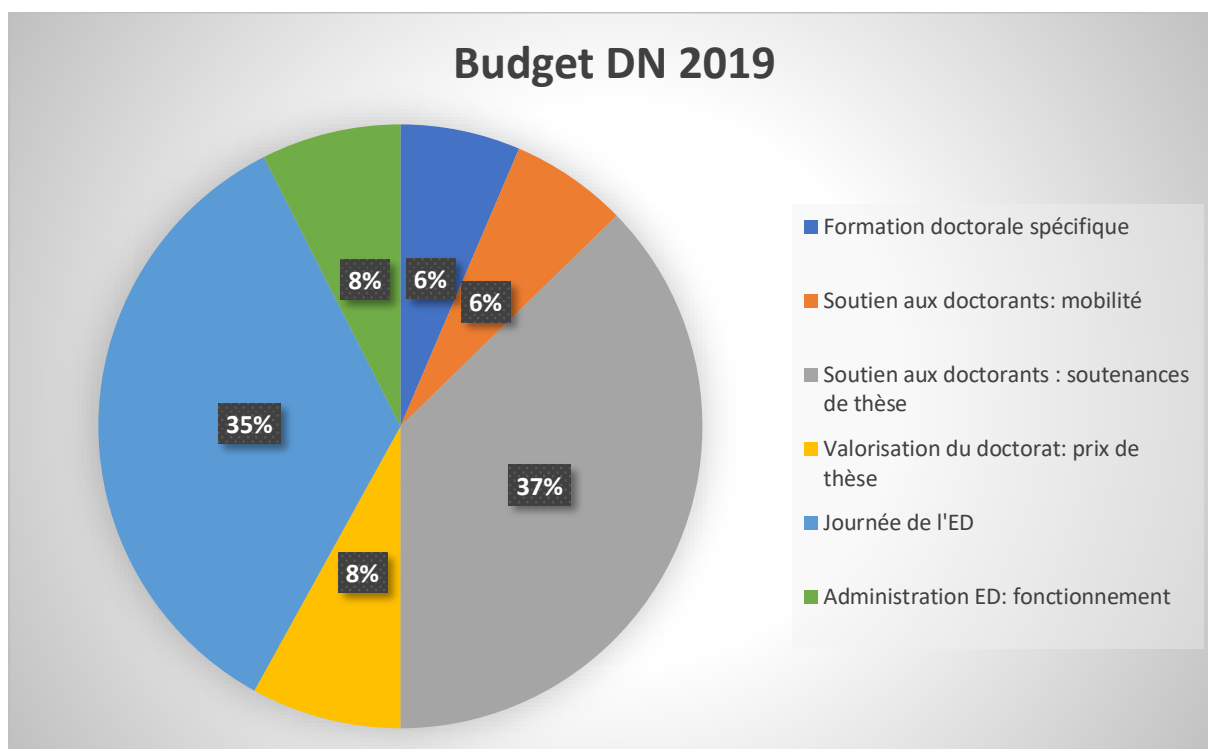
L'identification des porteurs de projet (future équipe de direction de l'ED) devra être faite dans les prochaines semaines. Un appel à candidature a été lancé, sur demande de la ComUE.

2) Le conseil vote à l'unanimité la mise à jour de sa composition, en ajoutant Jocelyn Clerckx comme responsable adjoint de l'ED sur le site du Havre.

3) Le conseil est informé du bilan du budget 2019. Comme prévu, le nombre de soutenances de thèse a été important (16). L'aide à la mobilité des doctorants est en hausse.

| <b>Budget ED 2019</b>                         | <b>DN</b>      |
|---|----------------|
| <b>Dotation 2019</b>                          | <b>12446</b>   |
| Formation doctorale spécifique                | <b>800 €</b>   |
| Soutien aux doctorants: mobilité              | <b>782 €</b>   |
| Soutien aux doctorants : soutenances de thèse | <b>4 641 €</b> |

|   |          |
|---|----------|
| Valorisation du doctorat: prix de thèse | 1 000 €  |
| Journée de l'ED                         | 4 293 €  |
| Administration ED: fonctionnement       | 930 €    |
| Total                                   | 12 446 € |



Frédéric Douet demande qu'un bilan des frais de transport (doctorants et direction de l'ED) entre les différents sites normands soit effectué.

4) Le conseil délibère sur les modalités d'élection des représentants des doctorants au conseil de l'ED. Le règlement intérieur de l'ED ne comporte en effet aucune disposition à ce propos et notamment aucune durée de leur mandat.

A l'unanimité, le conseil décide de modifier l'article 5 du RI. Les prochaines élections des représentants des doctorants auront donc lieu lors de la journée de rentrée 2020 de l'ED selon les nouvelles modalités.

#### **Article 5 : Conseil de l'École doctorale.**

L'École doctorale Droit Normandie est administrée par un conseil de 24 membres qui comprend :

- le directeur de l'École doctorale Droit Normandie,
- les deux directeurs adjoints,

- les trois responsables adjoints de site,
- deux représentants des laboratoires par site désignés par les laboratoires des trois sites,
- deux représentants des personnels ingénieurs d'études, administratifs ou techniciens,
- cinq représentants doctorants élus (deux pour Rouen, deux pour Caen, un pour Le Havre),
- cinq personnalités extérieures choisies pour la durée du contrat par les seize autres membres du Conseil

Les représentants des doctorants sont élus pour un mandat de deux ans au suffrage uninominal à un tour par les doctorants de chaque site.

L'élection se déroule le jour de la rentrée de l'Ecole doctorale.

La composition nominative du conseil est précisée en annexe 1.

Les vice-présidents de Normandie Université, et des universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie, sont invités permanents du conseil de l'Ecole doctorale, sans voix délibérative.

La formation restreinte du conseil de l'Ecole doctorale comprend :

- le directeur de l'Ecole doctorale,
- les deux directeurs adjoints,
- les trois responsables adjoints de site,
- les six représentants des laboratoires.

5) Une discussion s'engage ensuite au sein du conseil à propos des conditions d'inscription en thèse au sein de l'ED et notamment la question de la mise en place d'un seuil de financement.

Après discussion, le conseil décide de ne pas modifier le RI. Conformément à l'article 8 du RI et à l'arrêté du 25 mai 2016, le responsable de chaque site s'assure principalement, lors de la première inscription, du respect d'un niveau scientifique suffisant correspondant au minimum à l'obtention d'une note de 12/20 au mémoire de recherche de Master 2 ou, en l'absence d'un mémoire de recherche, d'une moyenne de 12/20.

Pour ce qui est des conditions financières et matérielles de la préparation du doctorat, le conseil considère que les responsables de chaque site n'ont aucun pouvoir pour demander des justificatifs de ressources aux doctorants, d'autant plus que chaque situation est particulière et changeante au cours des années d'inscription.

A chaque inscription annuelle, le responsable de chaque site s'engage toutefois à faire preuve de vigilance face à des situations limites, notamment de précarité financière de certains doctorants. Il peut en informer le conseil et solliciter un avis collégial.

6) Une discussion s'engage à propos de la coordination entre l'ED et les unités de recherche, pour ce qui est de la transmission d'informations aux membres chercheurs et enseignants-chercheurs HDR des unités de recherche.

Il est convenu que la directrice de l'Ecole doctorale s'adresse directement aux gestionnaires des unités de recherche, avec copie aux directeurs de ceux-ci, pour que les informations soient transmises en son nom aux membres HDR.

7) La direction de l'ED propose au conseil l'adoption d'un calendrier de fonctionnement, de manière à rendre plus fluide la gestion de l'ED et à pouvoir anticiper les différentes réunions qui jalonnent son année.

Le Conseil adopte à l'unanimité le calendrier, qui sera décliné en une version pour les doctorants, une version pour les gestionnaires, une version pour les encadrants et une version pour les membres du conseil.

## Calendrier ED

### Septembre :

- Lundi première semaine : Lancement du prix de thèse ED
- Jeudi semaine rentrée universitaire : Commission thèse longue
- Vendredi troisième semaine : Clôture prix de thèse de ED

*A faire* : informer doctorants dates limites de soutenance pour : CNU / inscription Ecole des Avocats.

### Octobre :

- Première semaine d'octobre : lancement de la campagne RIN Doctorants
- Jeudi de la deuxième semaine : Conseil de l'ED de rentrée : vote du « Programme d'action de l'ED » pour l'année à venir + délibérations Prix de thèse de l'ED.
- Vérifier avancée publication thèse du lauréat(e) du Prix de thèse de l'année d'avant.
- 15 octobre : reversement UR.
- Fin octobre : fin d'inscription en thèse.

### Novembre :

- Jeudi première semaine rentrée après les vacances toussaint : journée rentrée ED.
- Avant dernière semaine de novembre : date limite dépôt dossiers RIN Doctorants.

### Décembre :

- Présentation études doctorales aux étudiants de M2 (décembre)

### Janvier :

- Jeudi de la première semaine de janvier : Conseil de l'ED : audition des candidats aux contrats doctoraux régionaux et débat sur le budget de l'année à venir.
- Dernière semaine de janvier : remontée du classement des candidats aux contrats doctoraux par les Pôles.

### Février :

### Mars :

### Avril :

- Première semaine avril : assemblée générale par site. Une fois par contrat : assemblée générale regroupant tous les sites.

### Mai :

- Lancement campagne contrats doctoraux établissement (Rouen et Caen).
- Débats de thèse.

**Juin :**

- 15 juin : reversement UR.
- Comité de suivi.
- Jeudi de la dernière semaine de juin : Conseil de l'ED : audition candidats contrats doctoraux établissement (Rouen et Caen) + bilan d'année, problèmes divers.

**Juillet :**

- Préparation et convocation à la Commission thèse longue.

**Août :**

- Dernier jour : Réception attestation des directeurs de thèse pour la Commission thèse longue.

8) Le conseil confirme enfin l'attribution d'un prix de thèse exceptionnel à titre posthume à M. Mamoudou Barry, docteur en droit de l'Université de Rouen. Le prix sera remis à sa veuve lors de la journée de l'ED du 24 octobre 2019.

Le conseil se réunit ensuite en formation restreinte (direction et représentants des laboratoires).

Le conseil délibère sur le prix de thèse 2019 de l'EDDN. Six candidatures ont été reçues (+ deux candidatures irrecevables car reçues hors délai). Après délibération, le conseil décide d'attribuer le prix de thèse *ex-aequo* à

- Mathilde Beuruel pour sa thèse « La théorie générale du pouvoir en droit des majeurs protégés », préparée sous la direction d'Annick Batteur, et soutenue le 12 décembre 2018 à l'Université Caen Normandie,
- et à Alexandra Korsakoff, pour sa thèse « Vers une définition genrée du réfugié. Etude de droit français », préparée sous la direction de Catherine-Amélie Chassin et Stéphanie Hennette-Vauchez, et soutenue le 26 novembre 2018 à l'Université Caen Normandie.

La publication de la thèse de Mme Beuruel étant déjà entièrement prise en charge dans le cadre du prix de l'Institut Varenne qu'elle a obtenu, la totalité de l'aide à la publication de 1000 euros ira à Mme Korsakoff.